

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **56 (1920)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

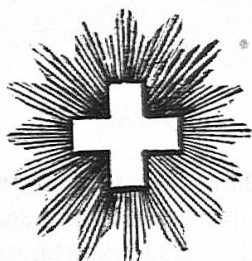
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — PARTIE PRATIQUE : Pour ceux qui débutent dans l'enseignement : les revisions. — Exercice d'observation : papier à lettre, enveloppe, carte-lettre. — Récitation pour les petits : A mes parents. — Arithmétique : la pièce de 5 francs. — Leçons de choses : les aliments exotiques. — Sujets de rédaction avec sommaires. — Dessin : l'oiseau et la cage. — Page choisie : le vrai repos. — Problème pour les maîtres. — Pensées.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Société pédagogique vaudoise. — Dans sa séance du 22 février dernier, le Comité central a décidé d'adresser aux sections une circulaire aux fins de les renseigner sur les questions suivantes :

1. Institutrices mariées ;
2. Maîtresses fröbeliennes et classes semi-enfantines ;
3. Cours complémentaires ;
4. Proposition Grec. (Retraites.)

La dernière assemblée de la Commission des Vingt aura lieu, — sauf imprévu, — vers le milieu de mars, et sera suivie, huit jours plus tard, de l'assemblée des délégués.

A. R.

Supplément d'allocations pour 1919. — Au sujet de ce supplément, on nous prie de faire remarquer que le corps enseignant lausannois n'a touché que la différence entre le total des allocations reçues en 1919 de la Commune et le montant des allocations allouées par l'Etat.

A. R.

Ecole ménagère. — Le Conseil communal de Sainte-Croix a décidé la création : 1. d'une école ménagère pour jeunes filles de 14 à 16 ans ; 2. d'un poste de maître de gymnastique pour les classes primaires.

A. R.

† **Jules Henry.** — Le dimanche 8 février, à Donneloye, une nombreuse assistance, dont une soixantaine d'instituteurs venus de toutes les parties du canton, rendait les derniers devoirs à Jules Henry, instituteur. Né en 1857, à Suchy, breveté en 1879, J. Henry avait enseigné trois ans à Cerniaz, puis trente-huit ans à Donneloye.

Après le culte de M. le pasteur Rosset, MM. Viquerat, syndic, et Buxcel, inspecteur, ont dit le dévouement, la vaillance de celui qui, au cours d'une si longue carrière, avait été frappé si durement dans ses plus chères affections.

Après avoir perdu successivement deux fils, une fille, puis son épouse, J. Henry était demeuré seul à la tâche, qu'il mena courageusement jusqu'au bout,

MM. Maeder et Cloux, instituteurs, apportèrent, le premier le suprême adieu de la S. P. V., le second celui des camarades de classe du défunt. Un chœur, dirigé par M. Despland, termina la cérémonie. A. R.

Réformes scolaires. — Nous avons reçu par l'intermédiaire de l'Agence télégraphique suisse la liste ci-dessous des thèses adoptées par la Section de Lausanne de la Société pédagogique vaudoise. Bien qu'elles aient déjà paru dans les journaux quotidiens, nous les donnons par souci de documentation. Il serait toutefois peu banal que *l'Educateur* dût désormais aller demander aux agences ou aux autres journaux la substance des décisions prises par les associations dont il est l'organe !

I. Organisation.

1. Le cycle de l'école primaire va de 7 à 15 ans.
2. Le raccordement des études primaires et des études secondaires s'opère à l'âge de 13 ans.
3. Le nombre d'heures de leçons ne sera en aucun cas supérieur à trente par semaine.
4. Une classe primaire ne doit pas réunir plus de trente élèves et une classe enfantine plus de vingt-cinq.
5. Un échange d'élèves est autorisé entre localités rapprochées, de façon à permettre d'avoir les degrés supérieurs dans l'une et les degrés inférieurs dans l'autre.
6. A côté de la spécialisation de certains enseignements, des échanges de leçons entre maîtres sont autorisés.
7. Partout où il y a lieu d'établir des classes parallèles, le dédoublement se fait d'après le degré de capacité des élèves. L'enseignement et les épreuves d'examens doivent être proportionnés, pour un même âge, au moins à deux degrés de capacité.

II. Programme.

8. Le maître sera libre de ne pas enseigner toutes les branches du programme dans la même semaine. Il fixera lui-même l'horaire des leçons de sa classe, à condition de consacrer exactement à chaque branche le temps qui lui revient dans l'ensemble de l'année scolaire. Le maître est également compétent pour fixer la durée des leçons.

9. L'enseignement de l'histoire biblique est remplacé par l'éducation religieuse et morale. Une heure au moins par semaine sera consacrée à cette éducation, à la culture du cœur et de la volonté, à la formation du caractère par des entretiens, des récits, des biographies, des lectures, etc. Le maître sera libre de choisir la matière de cet enseignement dans la Bible ou dans tout autre ouvrage approprié, dans la vie de l'école, dans les événements du jour, dans l'histoire, la géographie, les sciences, l'art ou la littérature. Cette éducation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un examen.

10. La nouvelle organisation scolaire s'inspirera autant que possible du principe ci-après, formulé par les hygiénistes : le matin pour la culture de l'esprit,

l'après-midi pour le développement physique, les travaux manuels, le dessin, l'écriture, le chant et l'orientation professionnelle.

11. Tous les élèves, filles et garçons, recevront chaque jour une leçon de gymnastique d'une demi-heure.

12. Les deux dernières années de l'école primaire (13 à 15 ans) doivent revêtir un caractère d'orientation professionnelle, mais sans qu'il soit déjà question d'apprentissage proprement dit.

13. Les travaux manuels seront introduits dans les programmes de toutes les années d'école.

14. Un après-midi chaque semaine est consacré à une sortie-promenade ou à des jeux en plein air. Si la sortie ne peut avoir lieu, elle est remplacée par des occupations libres en classe et choisies par les enfants eux-mêmes.

15. Vingt minutes chaque jour seront consacrées à une étude en classe sous la direction du maître. Cette étude sera réservée aux élèves faibles ou paresseux. Elle sera comprise dans le total hebdomadaire de trente heures.

III. Autorités.

16. Les rapports des inspecteurs seront communiqués d'office aux membres du personnel enseignant qu'ils concernent.

17. Les inspecteurs scolaires changeront d'arrondissement tous les cinq ans.

18. Une nouvelle autorité sera créée : le Conseil scolaire cantonal, formé pour un tiers des représentants de l'Etat, pour un tiers de ceux des parents et pour un tiers des mandataires du corps enseignant.

19. Les Commissions scolaires seront composées de cinq membres au moins.

20. Le corps enseignant délègue ses représentants dans les Commissions scolaires à raison d'un membre du corps enseignant sur cinq membres de la Commission.

IV. Examens.

21. Les examens oraux seront supprimés. Les examens écrits portent sur le français et l'arithmétique.

Au degré supérieur, on y joindra quelques questions écrites et générales, choisies par le Département de l'Instruction publique, sur l'une des branches du programme : histoire, géographie, sciences naturelles.

CHRONIQUE GENEVOISE

Apprentissage obligatoire. — La question de l'apprentissage obligatoire est actuellement posée à Genève, et, très probablement, fera dans peu de temps l'objet des délibérations du Grand Conseil.

Il y a quelques années, M. V. Dusseiller avait saisi notre assemblée législative d'un projet de loi introduisant l'obligation de l'apprentissage. Le projet fut renvoyé à une commission, mais le renouvellement du Grand Conseil eut lieu sans qu'elle eût déposé son rapport. Devenu conseiller d'Etat et chef du Département de l'Industrie et du Commerce, l'honorable député a repris son idée. Il y a quelques mois, il constituait une commission extra-parlementaire qu'il chargeait d'étudier la question et de lui présenter à ce sujet des propositions détaillées. Cette com-

mission, présidée par M. Dufour, directeur de l'Ecole des arts et métiers, comptait parmi ses membres le secrétaire du Département de l'Industrie et du Commerce, M. Eggermann, le chef du Service des apprentissages, M. Jaquillard, le directeur de l'Enseignement professionnel, M. Gaillard, le directeur des Cours pour apprentis, M. Duaimé, le secrétaire de la Chambre de travail, M. Schaefer, Mlle Sauty, inspectrice fédérale des Ecoles professionnelles et ménagères, M. le professeur Bovet, M. Dubois, instituteur, M. W. Rosier, au total vingt-une personnes.

A l'unanimité et sans aucune divergence, la commission s'est prononcée pour l'introduction dans nos lois du principe de l'apprentissage obligatoire, qu'elle considère comme un corollaire, un prolongement de l'obligation scolaire. Elle propose précisément qu'il soit légalement ainsi compris : la loi décréterait donc que la période d'instruction obligatoire, générale ou professionnelle, s'étend, pour tous les jeunes gens et jeunes filles, depuis l'âge de six ans jusqu'au moment où ils peuvent fournir la preuve de leur capacité à exercer une profession leur permettant de gagner honorablement leur vie. L'apprentissage obligatoire pourrait se faire dans une école professionnelle ou dans une entreprise privée (atelier, commerce, bureau, etc.). Le mode d'application de l'obligation scolaire, en vigueur depuis longtemps, avec les sanctions qu'il comporte, s'étendrait tout naturellement à l'apprentissage obligatoire. Des subsides devraient être accordés par l'Etat aux jeunes gens et jeunes filles, de nationalité suisse, dont les familles ne pourraient pas assurer l'entretien pendant la durée des études ou de l'apprentissage.

Toute une série de dispositions, dans le détail desquelles nous ne voulons pas entrer, ont été étudiées par la Commission en vue de l'application de ces principes. Nous désirons seulement insister sur le très grand progrès social qui résulterait de l'institution de l'obligation de l'apprentissage.

Il y a actuellement, dans les villes particulièrement, une proportion d'enfants beaucoup plus élevée qu'on ne s'imagine, qui n'apprennent aucun métier, ou qui, s'ils ont fait choix d'une profession, l'apprennent mal, partiellement ou trop rapidement, ou encore qui font un apprentissage très court dans une spécialité dont la vogue est passagère. Ce sont des jeunes gens, les uns abandonnés ou mal suivis par leurs parents, d'autres qui sont rebelles à toute direction, d'autres encore qui appartiennent à des familles où la misère oblige les enfants à se suffire à eux-mêmes dès leur sortie de l'école primaire.

C'est une situation qu'il faut s'efforcer de faire cesser, car elle est pour beaucoup dans le malaise social de l'époque contemporaine. L'apprentissage obligatoire est la meilleure mesure à prendre à cet égard. Sans doute, la surveillance de l'apprentissage, l'extension des écoles de métiers, les subsides à accorder aux apprentis, tout cela demandera à l'Etat des sacrifices élevés, mais le but à atteindre en vaut la peine. Les dispositions qu'on se propose d'introduire dans la loi mettront chaque jeune homme et chaque jeune fille en possession du précieux capital que représente la connaissance complète d'une profession, acquise dans de bonnes conditions. Et l'Etat récupérera bien vite les sommes qu'il aura consacrées à cette œuvre sociale, par la diminution progressive des frais que lui occasionnent les établissements d'assistance, de relèvement ou de détention.

C'est là, en effet, qu'échouent fatalement ceux dont la société ne s'est pas occupée assez tôt et qui restent à sa charge pendant une grande partie de leur existence.

R.

U. I. P. G., Section des Messieurs.

Rapport présenté à l'Assemblée générale du 22 janvier 1920.

Le 23 janvier 1919, l'Union des Instituteurs élit son Comité, qui fut composé de la manière suivante : Président : M. Duvillard. Vice-Présidents : MM. Stoessel et A. Richard. Membres : MM. Gielly, Laravoire, Ad. Lagier, G. Le-coultre, Ducor, Golay, Servettaz, Quiblier. Au cours de la séance du 24 avril, M. Duvillard déclara vouloir renoncer à la présidence, ses occupations ne lui permettant pas d'assister régulièrement aux assemblées. A la suite de cette démission, M. Richard fut élu président et M. Duvillard voulut bien accepter la vice-présidence de l'Union.

L'activité de l'Union s'est exercée dans deux directions différentes. D'une part, ses efforts ont tendu à améliorer la situation matérielle du corps enseignant primaire; d'autre part, l'Union a travaillé à l'élaboration et à la réalisation des réformes scolaires que l'évolution des idées et les nécessités nouvelles ont rendues urgentes. Les deux buts que l'Union s'est ainsi proposés paraissent tout d'abord parfaitement éloignés l'un de l'autre. Cependant on s'aperçoit, à la réflexion, qu'aucune réforme de l'enseignement n'est possible, tant que le souci du pain quotidien, les occupations accessoires nécessaires pour compléter un traitement insuffisant accaparent une bonne partie de l'activité de l'instituteur. Lorsque le corps enseignant primaire masculin a demandé au pays un effort en faveur de l'école publique, il a voulu non seulement assurer aux instituteurs la situation à laquelle ils ont droit, mais encore maintenir l'Ecole primaire genevoise au niveau élevé qu'elle a atteint après de longues années de travail.

La situation des employés à traitement fixe s'était singulièrement aggravée pendant les dernières années de la guerre; la dépréciation de l'argent, qui semblait être une conséquence temporaire de la guerre, prit un caractère définitif. Les allocations, dites de renchérissement, étaient devenues parfaitement insuffisantes. Dans ces conditions, les instituteurs ne pouvaient plus différer une demande d'augmentation des traitements. Un premier rapport, œuvre de MM. Ducor et Laravoire, fut adressé en janvier 1919 au chef du Département de l'Instruction publique. Le gouvernement parut surpris par une demande présentée immédiatement après l'adoption de la loi fixant les allocations pour 1919. Mais on se rendit compte rapidement que l'heure était venue de reviser entièrement l'échelle des traitements, et le Département de l'Instruction publique demanda aux régents de formuler exactement leurs revendications. Après de longues discussions, l'Union adopta les chiffres suivants, qui furent transmis au Conseil d'Etat avec un rapport rédigé par M. Duvillard : Stagiaires 1^{re} année fr. 2800; 2^e année fr. 4000; sous-régents fr. 4600 à fr. 5400; régents fr. 5600 à fr. 8000.

Nous n'avons pas l'intention de rappeler toutes les démarches entreprises auprès du gouvernement et des députés. La loi définitivement votée le 10 novembre consacre une amélioration certaine de la situation des régents. Toutefois, il faut reconnaître que nos revendications n'ont pas eu un succès tout à fait complet.

Les traitements des stagiaires ont été fixés à des chiffres passablement inférieurs à ceux que nous avons proposés. Les sous-régents et régents n'ont pas été entièrement satisfaits. Seuls, les régents chefs de famille obtiennent les traitements revendiqués par l'Union, grâce à un amendement voté à la dernière heure qui leur accorde une indemnité de fr. 400.

Les propositions de traitement présentées par l'Union avaient été élaborées avec le souci constant d'éviter toute exagération. Plusieurs de nos collègues les avaient jugées d'une excessive modération. Nous étions donc en droit d'espérer que le gouvernement et le corps législatif les accepteraient intégralement. Mais lorsque le principe de l'égalité des traitements des institutrices et des instituteurs fut adopté par le Grand Conseil, il devint évident qu'on ne pouvait accorder au corps enseignant entier les traitements réclamés par les messieurs. Nous avons protesté à ce moment contre la réalisation d'un principe qui apparaît théoriquement inattaquable, mais dont l'application aux traitements du corps enseignant primaire constitue une injustice certaine, parce que l'effort quotidien demandé aux instituteurs est supérieur à celui que les institutrices peuvent donner. Peut-être l'Union eut-elle le tort d'engager trop tard une action que des collègues clairvoyants avaient depuis longtemps jugée nécessaire. Lorsque le Comité intervint dans le débat par l'envoi aux députés d'une lettre indiquant les motifs de notre opposition aux prétentions des dames, le Grand Conseil, obéissant aux suggestions des féministes d'extrême droite et d'extrême gauche, était déjà acquis au principe de l'égalité des traitements. La conséquence de cette orientation fut une diminution certaine des salaires masculins, spécialement de ceux des jeunes fonctionnaires. Aussi, en janvier 1920 un projet de loi tendant à augmenter les traitements des stagiaires et des sous-régents sera-t-il présenté au corps législatif ; l'Union a décidé de soutenir l'action de nos jeunes collègues : nous souhaitons bonne chance à cette juste revendication.

Depuis deux ans, l'Union était entrée dans la Ligue du Personnel à traitement fixe ; il semble naturel que les fonctionnaires et employés, dont les intérêts sont semblables, se prêtent un appui mutuel. Mais, en novembre, les membres de la Ligue eurent à prendre une grave décision ; la majorité du Bureau, en effet, estimait nécessaire, pour le succès des revendications des fonctionnaires, de prendre une part active aux luttes électorales par une alliance avec le parti socialiste. Devant cette attitude nouvelle, l'Union fut obligée de se retirer de la Ligue, parce qu'elle ne veut pas tenter d'aliéner la liberté de ses membres en matière politique, par une alliance avec un parti.

Depuis dix-huit mois, la Commission pédagogique, présidée par M. Gielly, se réunit chaque semaine. Son œuvre est déjà considérable. Un premier rapport, contenant les propositions de la Commission sur la réforme de l'éducation physique, a été présenté par M. Lagier. Ses conclusions ont été en bonne partie adoptées par le Département de l'Instruction publique ; on a introduit dans le programme une leçon quotidienne de gymnastique ; en outre, un après-midi sera consacré, chaque semaine, pendant la belle saison, aux jeux et exercices physiques en plein air. Dans un deuxième rapport, qui sera prêt dans quelques semaines, M. Duvillard traitera des divers problèmes de l'éducation morale. Et enfin, la Commission a entrepris la discussion de la question suivante, qui est

la plus importante de celles qu'elle a mises à l'étude : Comment concevoir à l'école primaire l'éducation intellectuelle ? Le Département de l'Instruction publique a bien voulu retarder de quelques mois l'élaboration du nouveau programme de l'école primaire, afin de pouvoir utiliser les conclusions de la Commission.

Chers collègues,

Le Comité que vous avez choisi en janvier dernier a eu une lourde tâche à accomplir ; il a essayé d'être digne de la confiance que vous lui avez témoignée. Nous pouvons certes considérer avec une légitime satisfaction les résultats acquis, mais il serait vain de s'imaginer que l'ère des difficultés est définitivement close. La crise économique provoquée par la guerre est loin d'être terminée. Qui sait si nous ne serons pas obligés, dans un avenir peut-être prochain, d'entreprendre de nouvelles luttes pour notre existence ?

A toutes les époques de transformation sociale, on a voulu rendre l'école responsable des déficits d'un régime vieillissant et l'on a tenté de renouveler les méthodes d'éducation. C'est ce qui arrive aujourd'hui, et il est certain que les conceptions pédagogiques actuelles ne sont plus celles du passé : l'école devra être transformée. Ainsi des devoirs nouveaux et multiples s'imposent aux instituteurs. Que nul de nous ne reste indifférent ! Qu'aucun désir de quiétude égoïste ne nous incite à demeurer à l'écart de la mêlée ! Mais que toutes les volontés s'unissent pour le même effort, effort qui veut tenter de nous rapprocher un peu de l'idéal lointain et insaisissable, effort qui ennoblit la profession que nous avons choisie.

A. RICHARD.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Loi sur les traitements. — L'assemblée des délégués socialistes du Jura bernois a décidé, le 8 février dernier, de recommander au peuple l'acceptation de la loi sur les traitements des instituteurs. On sait que la votation aura lieu le 21 mars prochain. Espérons que tous les partis politiques du Jura bernois prendront la même attitude de bienveillance et de justice à l'égard du corps enseignant.

H. GOBAT.

† **Emile Clottu**, professeur de dessin à l'Ecole technique de Bienne, est décédé le 21 février dernier. Il était né, le 24 novembre 1850, à Prague, où son père était professeur de gymnase. C'est dans les écoles de cette ville qu'il fit ses études. En 1877, il fut appelé à enseigner le dessin à l'Ecole cantonale et à l'Ecole normale de Porrentruy. En 1892, il passa à l'Ecole technique de Bienne, où il était chargé des cours d'ornement et de style. Emile Clottu était un excellent et brave cœur qui n'avait que des amis.

H. GOBAT.

PENSÉE

La situation est profondément tragique de l'homme qui ne comprend qu'à l'heure de la mort le sens vrai de la vie et la vraie sagesse de l'existence. Car la vérité ne doit point consoler seulement notre heure dernière ; elle doit pénétrer toute notre vie ; elle doit apparaître à son commencement et non à son déclin.

FOERSTER.

PARTIE PRATIQUE

POUR CEUX QUI DÉBUTENT DANS L'ENSEIGNEMENT

A travers les revues.

1. — Vous perdez beaucoup de temps à écrire au tableau, les élèves copient avec de nombreuses fautes ; mauvais travail, temps perdu. Dicter, en faisant épeler, tandis que vous vérifiez en passant dans les tables. Ce sera tout profit.

(*L'Ecole et la Vie.*)

2. — *Les revisions.* — Nous connaissons des maîtres qui ne font que de très rares revisions : ils doutent de leur efficacité. D'autres instituteurs revisitent au hasard, à bâtons rompus, quand ils y pensent ; hantés par le souci d'épuiser les programmes, ils ne trouvent pas de temps disponible ; ils courent toujours au plus pressé, et... les revisions peuvent se renvoyer. L'opposé se produit : dans certaines écoles, on revise presque journellement. L'abus est manifeste et fâcheux.

Cependant l'utilité des revisions ne se conteste pas. La répétition est la condition de la conservation du souvenir. Féconde pour l'élève, la revision est tout aussi utile au maître : c'est le grand moyen de dénombrer les connaissances retenues. C'est l'occasion de se rendre compte si ces connaissances sont incomprises, vaguement comprises ou réellement assimilées.

Dans toute revision bien comprise, l'élève joue un rôle très actif. Le maître se garde de refaire des leçons : ce travers est fréquent. Il pose des questions précises, ordonnées d'après un plan net ; les élèves répondent, détaillent, commentent ; le maître se borne à rectifier les erreurs, à combler les lacunes, à expliquer ce qui est imparfaitement compris.

La revision bien comprise n'embrasse pas un nombre de connaissances quelconque : elle s'étend à des notions qui constituent un tout ; elle présente une unité solide.

Une revision bien comprise présente les connaissances sous une forme qui n'est pas celle de la première étude : elle utilise les tableaux d'ensemble, les graphiques, les exercices écrits ; elle rattache les notions à une même idée directrice. On aperçoit toute la valeur de cette conception des revisions pour l'assimilation de la science et le développement de l'intelligence. C'est réellement savoir qu'être capable de suivre une idée générale à travers les contingences du temps et de l'espace.

Les revisions à l'école sont monotones, sans vie, peu fécondes quand elles se limitent à une récitation banale des règles, des résumés, des textes. Quand elles emploient des procédés ingénieux, variés, appropriés, elles meublent la mémoire, elles provoquent une activité intellectuelle générale, elles exercent à l'application des connaissances. Elles deviennent un puissant facteur d'instruction et d'éducation.

(*L'Ecole et la Vie.*)

PENSÉE

Le principal ennemi de la propreté à l'école est la poussière. E. DÉVAUD.

EXERCICE D'OBSERVATION

Papier à lettre, enveloppe, carte-lettre. — A quoi servent ces feuilles de papier ? — A écrire des lettres. Et ces enveloppes ? — A contenir les lettres et à mettre l'adresse du destinataire.

Papier à lettre. — Comparer la couleur, l'aspect (uni, rayé, quadrillé, mat, brillant, satiné), le format, l'épaisseur de feuilles différentes. Comment est pliée la feuille de papier à lettre ? — En son milieu, elle est double, elle a quatre pages. Regardons le papier par transparence (papier ordinaire), que voyons-nous ? — Des raies plus claires, très rapprochées dans le sens de la largeur, et d'autres semblables, mais plus espacées, dans le sens de la hauteur. Déchirons un petit morceau de ce papier. Faire remarquer sa résistance, le bruit du papier que l'on déchire. Comment est le bord déchiré ? — On y voit de nombreuses effilochures. Plions un coin du papier, nous avons tracé un pli qui restera toujours marqué. Si nous touchions le papier avec des doigts sales, qu'arriverait-il ? — Le papier serait taché. Quel genre de tache ne pourrions-nous pas enlever ? — Une tache de graisse. Montrer l'aspect d'une tache de graisse. Avec quoi peut-on enlever les taches d'encre ou de crayon ?

Enveloppe. — Comme pour les feuilles de papier, faire comparer la couleur, l'aspect, la forme d'enveloppes différentes. Montrer une enveloppe non collée. De quoi se compose-t-elle ? — D'un rectangle de papier dont chaque côté se termine par une pointe. A quoi servent ces pointes ? — Trois sont rabattues les unes sur les autres et collées ensemble ; la quatrième ne se rabat que pour fermer, cacheter l'enveloppe. Comment est le bord intérieur de cette pointe ? — Enduit d'une couche de gomme. Pourquoi ? Comment est l'intérieur de certaines enveloppes ? — D'une teinte différente, plus foncée. Pourquoi ?

Carte-lettre. — Sur quoi peut-on écrire pour économiser les enveloppes ? — Carte-lettre. Où écrit-on ? — A l'intérieur. Où met-on l'adresse ? — De l'autre côté, sur la moitié de la carte que l'on plie. Comment la ferme-t-on ? Comment l'ouvre-t-on ? — On déchire une ligne pointillée qui suit les bords.

Sur quoi peut-on encore faire sa correspondance ? — Cartes postales.

A qui écrit-on ? Pourquoi écrit-on ? *(Journal des instituteurs.)*

RÉCITATION POUR LES PETITS

A mes parents.

- | | |
|--|---|
| 1. Ah ! si j'avais ma bourse pleine,
Si j'étais riche comme un roi,
Je pourrais vous payer la peine,
Que vous prenez toujours pour moi. | 3. Oh oui, ma bourse est trop petite,
Mais mon cœur, alors, est très grand ;
Qui le remplit, savez-vous ? dites...
Eh ! c'est vous deux, papa, maman ! |
| 2. Mais ma bourse est bien trop légère.
Avec elle on n'achète rien ;
Je puis la vider tout entière,
Sans remplir le creux de ma main ! | 4. On est si bien, là, tous ensemble,
Moi près de vous pour vous aimer.
Vous, si j'ai peur ou si je tremble,
Tout près de moi pour m'apaiser. |

A. BELLON.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur.

La pièce de cinq francs.

(Livret 5.)

La pièce de 5 fr. est en argent. Elle pèse 25 grammes.

A. CALCUL ORAL.

1. Quel est la valeur de : 3 — 4 — 5 — 2 — 8 — 9 — 6 — 7 — 10 pièces de 5 fr. ?
2. Combien possède-t-on quand on a : 2 pièces de 5 fr. + 3 fr. ; 3 p. de 5 fr. + 4 fr. ; 4 p. de 5 fr. + 1 fr. ; 6 p. de 5 fr. + 2 fr., etc. ?
3. Que valent : 2 p. de 5 fr. — 1 fr. ; 4 p. de 5 fr. — 3 fr. ; 3 p. de 5 fr. — 2 fr. ; 10 p. de 5 fr. — 4 fr. ; 6 p. de 5 fr. — 2 fr., etc. ?
4. Cherchez combien il y a de pièces de 5 fr. dans : 20 fr. — 10 fr. — 25 fr. — 15 fr. — 40 fr. — 30 fr. — 45 fr. — 35 fr. — 50 fr., etc. ?

B. CALCUL ÉCRIT.

1. J'ai, dans mon porte-monnaie, 3 pièces de 5 fr. et 2 pièces de 2 fr. Combien est-ce que je possède ? (R. 19 fr.)
2. Louis achète un fauteuil de 45 fr. Il paye avec des pièces de 5 fr. Combien devra-t-il en donner ? (R. 9 pièces.)
3. Je dois une note de 16 fr. Pour la payer, je donne 4 pièces de 5 fr. Combien me rendra-t-on ?
4. Henri a 6 pièces de 5 fr. Il en reçoit encore 9. Quel est, en francs, le montant de ce qu'il possède ? (R. 75 fr.)
5. Contre un billet de 50 fr., on me donne un billet de 20 fr. et des pièces de 5 fr. Combien recevrai-je de pièces ? (R. 6 pièces.)
6. Un paysan achète une chèvre de 90 fr. Pour la payer, il donne un billet de 50 fr. et des pièces de 5 fr. Combien donnera-t-il de ces pièces ? (R. 8 pièces.)

F. MEYER.

LEÇONS DE CHOSES

Degrés inférieur et moyen.

Les aliments exotiques.

CAUSERIE. — EXERCICE D'ÉLOCUTION.

Demander aux enfants d'énumérer ce qu'ils ont mangé dans les trois repas d'une journée. Réponses variées : lait, pain, viande, légumes, riz, salade, chocolat, etc. Demander ensuite d'où vient chacun de ces produits, quelle est la bête, la plante qui nous l'a fourni. Vous avez vu paître la vache qui fournit le lait ; le bœuf qui fournit la viande ; dans les champs vous avez vu le blé avec lequel on fera le pain, dans le jardin vous avez vu des légumes. Avez-vous vu du riz, du chocolat, du café ailleurs que chez l'épicier, le confiseur ? Ces denrées et bien d'autres encore viennent de pays fort lointains, beaucoup plus chauds que le nôtre. Un grand nombre d'hommes de race noire, jaune, très différents de nous, travaillent à leur préparation, à leur emballage. Leur travail nous permet de nous

mieux nourrir. De grands navires à voiles ou à vapeur, puis des trains transportent jusqu'à nous toutes ces *denrées coloniales*.

Le chocolat. — Examiner la cassure d'une tablette; remarquer les grains blancs. Le chocolat est fait de *sucre* et de *cacao*. Faire goûter le cacao pur : il est amer; aussi y ajoute-t-on toujours du sucre. Le cacao se retire du fruit du cacaoyer. Montrer des images, des amandes de cacaoyer. Comment fait-on une tablette de chocolat? Les amandes du cacaoyer sont cueillies, séchées, grillées, réduites en poudre. On ajoute du sucre à cette poudre pour obtenir une pâte qui, coulée dans un moule, devient, après la cuisson, du chocolat. Comment votre maman prépare-t-elle une tasse de chocolat au lait?

Le sucre. — Pourquoi est-il devenu si rare pendant la guerre? On fait du sucre en Europe avec quoi? — De la betterave. Nous en recevons beaucoup d'Amérique. Dans ce pays pousse une plante dont la tige creuse contient un jus très sucré : c'est la *canne à sucre* avec laquelle on fabrique le sucre de canne. Montrer des gravures. Les tiges sont écrasées dans un moulin et le liquide sucré qui en sort, longuement préparé à l'usine, est transformé en morceaux de sucre.

Le riz. — Observer des grains de riz cru; si possible, observer aussi des grains non décortiqués. Comparer au blé, au maïs, à l'orge. Le riz pousse dans la rizière; c'est une terre dans laquelle on a semé du riz, puis elle est recouverte d'eau jusqu'à la floraison du riz. A ce moment on fait partir l'eau et le riz mûrit. Après la récolte, il est expédié en sacs dans nos pays.

Fruits exotiques. — Avez-vous mangé des oranges, des citrons, des dattes, des bananes? Avez-vous vu des orangers, des citronniers, des dattiers, des bananiers? — *Non*. Il faut à ces arbres la grande chaleur des pays chauds pour pousser.

Montrer des gravures et les faire décrire.

Les épices. — Poivre, muscade, vanille, safran. En montrer. Faire sentir et goûter chacun de ces produits. A quoi servent ces produits? Dans quoi en met-on? Pourquoi ne faut-il pas abuser des épices?

Les boissons exotiques. — *Café* (Voir Exercice d'observation). *Thé* : montrer des feuilles sèches, puis infusées. Comment prépare-t-on le thé?

Pour toutes ces leçons, il faut se procurer des échantillons et montrer des gravures.

EXERCICE D'OBSERVATION : LE CAFÉ.

Se procurer du café grillé, du café vert, des gravures représentant un pied de caféier, de quoi faire devant les enfants une tasse de café.

I. *Café grillé.* — Apporter des graines de café dans un sac; le faire sentir. Que doit-il y avoir dans ce sac? — *Du café*. A quoi le reconnaissez-vous? — *A son odeur*. Comment trouvez-vous cette odeur? — *Forte, agréable*. Distribuer un grain de café à chaque enfant. Quelle est sa forme? — *Il est arrondi, bombé d'un côté et plat de l'autre*. Le côté plat est partagé en son milieu par une fente assez profonde. Quelle est sa couleur? — *Brun, marron, presque noir; il est brillant*. Prenons un grain de café très brillant et frottons-le sur un papier blanc, que voyons-nous sur le papier? — *Une tache grasseuse*. Le grain de

café renferme, en effet, une espèce d'huile, c'est elle qui donne au grain son brillant. Touchons le grain ? — *Il est dur*. Cassons-le avec nos dents. Nous entendons, lorsqu'il se casse, des petits craquements.

II. *Café vert*. — Voici encore des grains de café. Sont-ils semblables à ceux que nous venons de voir ? — *Ils ont la même forme, mais ils sont jaunâtres ou verdâtres ; ils ne brillent pas*. Sentons-les ? — *Ils n'ont presque pas d'odeur*. Ces grains de café sont des grains de café vert, ils deviendront semblables à ceux que nous avons vus tout à l'heure lorsqu'ils auront été grillés. Qui a vu griller du café ? Où ? De quoi se servait-on ? Pourquoi remuait-on constamment les grains de café ? — *Pour qu'ils grillent tous bien régulièrement, sans brûler*. C'est ce grillage qui donne au café tout son arôme.

III. *Caféier*. — Montrer la gravure. Cette plante est un caféier, c'est elle qui produit les grains de café. C'est un petit arbre toujours vert. Comment sont les feuilles ? — *Allongées, d'un vert foncé*. Que voyez-vous en bas des feuilles sur la tige ? — *Des groupes de petites fleurs d'un blanc éclatant*. Ces fleurs sentent très bon. Elles produisent un fruit ressemblant un peu à une cerise et qui contient deux graines appliquées l'une contre l'autre : ce sont les grains de café. Les caféiers sont cultivés dans les contrées chaudes et humides, très loin de nos pays, en Amérique principalement. Quand les graines sont mûres, des femmes et des enfants secouent les arbres pour faire tomber les fruits ; on laisse sécher les grains, on ôte leur coque, on les nettoie, on les met en ballots, puis ils voyagent de longs jours sur de grands navires qui les amènent en Europe.

IV. *Une tasse de café*. — Pour utiliser le café, que doit-on faire ? — *Le moudre*. Dans quoi ? — *Un moulin à café*. En montrer un. Faire moudre du café. Observer le café en poudre. Le mettre dans un filtre. Expliquer, en la faisant, comment on fait une tasse de café. La faire sentir ? — *Odeur parfumée très forte*. La faire goûter ? — *Goût fort, amer*. Que faut-il ajouter ? — *Du sucre*.

TEXTES.

A *Madagascar*. — Quand le riz a été repiqué, la terre des rizières reste pendant cinq mois abandonnée à l'inondation. L'homme a disparu et l'eau couvre tout. Le riz ne vient bien que sous un pied d'eau. Il se sème dans l'eau, est transplanté dans l'eau, mûrit dans l'eau. (D'après Marius-Ary Leblond.)

Le pays du café. — Au Brésil, autour de Saint-Paul, la *kyrielle* des *caféiers* se déroule, monte à l'assaut des collines, *redégringole* dans les vallées, sans interruptions. Faire le tour d'un domaine, c'est presque un voyage au long cours au milieu de cet océan vert, de ces masses *feuillues* et rondes, fichées, en *quinconces*, sur les côtes, avec des interlignes de quatre mètres environ.

Après la récolte, les grains sont classés en trois grosseurs différentes. Ces grains sont, il va sans dire, de qualité égale, mais leur valeur marchande diffère. Vous achetez du « Moka », du « Bourbon » sans vous douter que ces cafés viennent de Saint-Paul, car Saint-Paul est le *fournisseur* universel.

(Gaston Donnet.)

(Journal des instituteurs.)

RÉDACTION (suite).

14. — *Histoire d'un tonneau.* Vous raconterez l'histoire d'un tonneau depuis le moment où l'arbre qui donne les douves est abattu dans la forêt, jusqu'à celui où le tonneau sort tout neuf de l'atelier du tonnelier.

I. — Dans la forêt. — Les bûcherons abattent chênes et châtaigniers. Les fabricants de merrains débitent les troncs en planchettes qui serviront à la fabrication des douves.

II. — Chez le tonnelier : Son atelier, — description.

1. La préparation des douves : Installé sur son chevalet, le tonnelier travaille les merrains avec sa plane et les transforme en douves. Il taille en biseau les côtés de chacune d'elles afin qu'elles s'ajustent exactement ensemble.

2. Leur assemblage : Ce travail fait, l'ouvrier assemble les douves par leur bord au moyen d'un moule formé de cercles de fer à vis qui les maintient pendant qu'il allume à l'intérieur un feu de bois. Sous l'action de la chaleur, les douves se courbent.

3. Pose des fonds et des douves : Le tonnelier place à chaque extrémité deux cercles de bois (ou de fer). Il met les fonds en place. Puis il fait entrer de force, au moyen de la châsse, à coups de maillet, les cerceaux qui doivent maintenir solidement les pièces.

4. La bonde : Il perce enfin un grand trou ou bonde par lequel on introduira le vin dans le tonneau. Il bouche ce trou avec un cône de bois très court, le bondon.

15. — *La chanson de l'aiguille.* Imaginez la chanson de l'aiguille entre les mains :

1^o d'une écolière ; 2^o d'une maman heureuse ; 3^o d'une ouvrière.

16. — *Commode et agréable.* Pensez à une manière de voyager qui vous a paru à la fois commode et agréable et montrez bien tout ce qui vous donnait cette double impression.

Quelle est la manière de voyager qui vous plaît le plus ? Peut-être êtes-vous embarrassés pour choisir ? Rappelez-vous des voyages faits dans des conditions différentes à pied, en voiture, à bicyclette, en bateau, en automobile, en chemin de fer. Si vous revoyez bien ces voyages, vous pourrez indiquer votre préférence.

Il s'agira de bien montrer en quoi c'était commode, en quoi agréable.

Commode ? était-ce rapide, sûr, sans difficultés, bien à votre disposition quand vous le désiriez ?

Agréable ? En quoi ? Pour ce que vous aviez l'occasion de voir, d'entendre, de ressentir, pour le repos dont vous jouissiez ou pour l'activité que vous deviez déployer ?...

17. — Quels avantages présente, selon vous, la pratique des exercices physiques ? Appuyez vos raisons par des exemples que vous connaissez bien.

18. — *Si nos pères n'avaient rien inventé...* Il n'y aurait ni pain ni fourneau de cuisine. La vache ne laisserait pas prendre son lait. Je mangerais des plantes et des fruits sauvages et la chair crue des animaux tués à la chasse.

Il n'y aurait ni tissu, ni fil, ni aiguille. Je me vêtirais d'herbes et de feuillages

ou de la peau des bêtes ou j'irais nu sous la morsure du soleil et des intempéries.

Il n'y aurait ni briques, ni ciment, ni bois scié, ni clous. Je m'abriterais sous les arbres et dormirais à la belle étoile ou au fond des cavernes.

Pas de houille, pas de gaz, pas d'électricité, pas d'allumettes. Je grelotterais dans les ténèbres des longues nuits d'hiver. Je vivrais des heures misérables, ne sachant ni parler ni penser.

Car c'est à ceux qui ont vécu avant moi que je dois l'outil qui crée le bien-être et le livre qui m'instruit.

49. — Victor Hugo a dit en parlant du semeur : « le geste auguste du semeur. » Cette expression vous paraît-elle juste ? Pourquoi ?

A l'heure actuelle ce geste vous paraît-il nécessaire ? Quelles sont les raisons qui font que les peuples doivent le bénir ?

20. — Pasteur disait : « Il me semblerait que je commettrais un vol si je passais une journée sans travailler. »

Commentez cette pensée du grand savant.

Est-ce que le plus modeste d'entre nous ne peut pas en dire autant ? Essayez de le montrer par des exemples.

DESSIN

L'oiseau et la cage.

L'oiseau peut être dessiné par les élèves de tous les degrés ; si l'on s'adresse, par exemple, aux élèves du degré inférieur, c'est par le modelage que l'on commencera ; cet exercice sera certainement très intéressant.

Afin d'éviter de salir les tables, les élèves auront à leur disposition une feuille de papier un peu grande.

La terre distribuée, les élèves partageront celle-ci en trois morceaux plus ou moins grands ; l'un pour le corps, l'autre pour la tête et le troisième pour la queue.

Pour modeler le corps, il faut rouler la terre dans les mains pour en faire une boule, puis un œuf ; pour la tête, c'est une petite boule d'où l'on fera sortir le bec en pinçant légèrement l'un des côtés. On obtiendra facilement la queue en aplatissant la terre sur la table et en découpant les contours avec un outil ou un crayon. Il faut ensuite assembler le tout et faire les détails : yeux, ailes, plumes. Il est inutile de faire le modelage grandeur naturelle, car cela prendrait trop de terre et les élèves auraient une certaine difficulté à faire tenir le tout.

Connaissant bien la forme de l'oiseau pour l'avoir modelé, les élèves le dessineront d'autant plus facilement après.

Au degré intermédiaire et au degré supérieur on fera le croquis soit d'après un oiseau empaillé, soit d'après nature (oiseau en cage). Les élèves remarqueront, dans l'un et l'autre cas, qu'il y a toujours une ligne directrice (axe du corps) que l'on peut partager en un certain nombre de parties donnant les proportions de la tête, du corps et de la queue, ce qui permet de faire le dessin plus facilement.

Le croquis d'après l'oiseau vivant est des plus intéressants ; les élèves feront

bien alors de commencer plusieurs dessins à la fois car l'oiseau sautille continuellement et il y aurait une perte de temps à attendre qu'il reprenne la position désirée.

Perspective de la cage.

La cage étant placée au-dessus des élèves, le maître fera remarquer la direction inclinée des lignes horizontales qui vont de haut en bas. Les points de fuite probablement inaccessibles se trouveraient sur l'horizon placé au-dessous du dessin.

La largeur totale E F, C D donnée, on placera immédiatement l'angle le plus avancé A B ainsi que la place exacte de ces points A et B. En tenant un crayon horizontal passant par E puis par C et venant couper A B, on trouvera facilement la place de ces deux points et l'on fera de même pour les points F et D puis G et H.

Si l'on a soin de prolonger un peu les premières fuyantes on obtiendra sans peine la place de toutes celles qui leur sont parallèles, soit les traverses latérales et supérieures de la cage.

Les détails ne doivent pas être trop importants et l'on mettra par exemple moins de barreaux que dans le modèle.

La cage pourrait être dessinée dans toute autre position, par exemple vue de dessus.

Illustration, dessin libre : l'enfant et l'oiseau.

G. PAYER.

Rectification. — Dans la leçon sur la *channe* (numéro du 24 janvier, ligne 12), lire *hauteur* au lieu de *longueur* et *chercher* au lieu d'*étendre*.

PAGE CHOISIE

Le vrai repos.

Je ne sais si tout le monde en a fait l'expérience ; mais il m'est souvent arrivé d'éprouver une volupté indicible à demeurer assis, de longues heures, devant le feu d'un chalet, à ne penser à rien qu'à la douce chaleur qui monte du foyer, à m'y oublier entièrement, à y être comme les pierres de l'âtre, ou comme les chaises à un pied qu'on plante, pour s'asseoir, entre les dalles du pavé rustique, à me faire bête avec les bêtes, chose avec les choses, et à ne plus rien sentir de la vie, sinon la vie elle-même, cette espèce de végétation animale qui fait que le sang trouve son chemin dans les artères comme la sève dans le tissu des troncs immobiles. On dit que le sommeil est le vrai repos. Mais c'est un repos qu'on ne sent pas, comme celui de la mort, parce qu'il est trop parfait. On en jouit par ses effets, par le bien-être qu'il procure. Mais le sommeil de l'âme sans le sommeil du corps, voilà le repos qu'on sent, et que je ne trouve nulle part plus entier que par un jour de pluie, devant le feu d'un chalet. — E. RAMBERT, *Le Rayon bleu*.

PROBLÈME POUR LES MAÎTRES

On suppose une table circulaire horizontale, mais rigoureusement plane, de 1 km. de diamètre. Combien ce plan pourrait-il contenir de litres d'eau ?

E. FARRON, Tavannes.

Adresser les solutions au rédacteur de la Partie pratique jusqu'au 20 mars.

VAUD. — ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

A. Pour la 3^e classe des **jeunes filles**, le **mardi 6 avril**, à 2 heures après-midi, le **mercredi 7** et le **jeudi 8 avril**, à 7 heures du matin.

B. Pour la 4^e classe des **garçons**, le **mercredi 7 avril**, à 2 heures après-midi, le **jeudi 8** et le **vendredi 9 avril**, à 7 heures du matin.

C. Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), le **jeudi 8 avril**, à 2 heures après midi, le **vendredi 9** et le **samedi 10 avril**, à 7 heures du matin.

S'annoncer avant le **18 mars** au Directeur, en lui transmettant :

1. Un acte de naissance, et, pour les Suisses d'autres cantons, un acte d'origine.
2. Un certificat de vaccination.
3. Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité de domicile.
4. Un engagement à desservir, pendant trois ans au moins une école publique dans le canton.
5. L'indication exacte de la dernière école suivie.

Les candidats qui désirent être mis au bénéfice d'une bourse de l'Etat doivent le demander dans leur lettre d'inscription. (Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an, suivant les conditions de fortune et le travail de l'élève. Des allocations supplémentaires pour renchérissement de la vie sont accordées en outre dans certains cas.)

Conditions d'admission : A. Avoir 17 ans dans l'année courante, pour les sections enfantines et travaux à l'aiguille, et 16 ans dans l'année courante pour les deux sections primaires. Une dispense d'âge peut être accordée aux élèves **garçons** qui ont achevé leur scolarité.

B. Etre exempt d'infirmités.

Le programme des examens sera envoyé sur demande.

P 30 792 L

La Direction.

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

COURS DE RACCORDEMENT

Examens d'admission : mardi et mercredi 30 et 31 mars.

Inscriptions : du 15 au 20 mars. Pièces à produire : acte de naissance, certificat de vaccination, carnet scolaire.

P 30873 L

Contribution : fr. 20.— Ces cours sont avant tout pour les écoles primaires.

Une **classe latine de raccordement** est ouverte. Elle est destinée aux élèves qui se décident sur le tard à commencer des études classiques et désirent les faire un peu rapidement. Demander renseignements au directeur du Collège.

ÉDITION J.-H. JEHEBER

GENÈVE — 20, rue du Marché.

LIVRES DE MARDEN

Les Miracles de la Pensée	Fr. 5.—
La Joie de vivre	„ 5.—
L'Influence de l'optimisme	„ 2.50
Le Succès par la volonté	„ 5.—
Le Corps et l'Esprit	„ 3.50
Fais bien ce que tu fais	„ 1.—
L'Employé exceptionnel	„ 3.—

LIVRES DE TRINE

Les Forces supérieures de l'intelligence et de l'esprit	Fr. 7.—
Ce que tout le monde cherche	„ 2.50
Le bien suprême	„ 2.50

Mise au concours

Poste de maître de langue allemande et de sciences naturelles à l'Ecole secondaire et à l'Ecole professionnelle de Cernier (Neuchâtel).

Traitement : fr. 4800.— à fr. 6000.— suivant les branches enseignées.

Entrée en fonctions : 20 avril 1920.

Adresser les offres de service au président de la Commission scolaire, à Cernier, jusqu'au **10 mars**. R 278 N

Cours d'Ecriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.

Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les papeteries et chez Bollinger-Frey, Bâle

Mobilier scolaire hygiénique breveté

Jules Rappa

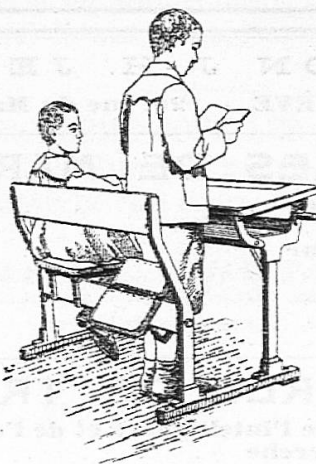
Ancienne maison A. Mauchain, GENÈVE

TABLEAUX

NOIRS

PORTE-

CARTES



**Demandez
notre
prix-courant.**

Les modèles
sont prêtés
gratuitement
pour être mis
à l'essai dans
les écoles.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 11.

LAUSANNE, 13 mars 1920.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



VAUD. — ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

A. Pour la 3^e classe des **jeunes filles**, le **mardi 6 avril**, à 2 heures après-midi, le **mercredi 7** et le **jeudi 8 avril**, à 7 heures du matin.

B. Pour la 4^e classe des **garçons**, le **mercredi 7 avril**, à 2 heures après-midi, le **jeudi 8** et le **vendredi 9 avril**, à 7 heures du matin.

C. Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), le **jeudi 8 avril**, à 2 heures après midi, le **vendredi 9** et le **samedi 10 avril**, à 7 heures du matin.

S'annoncer avant le **18 mars** au Directeur, en lui transmettant :

1. Un acte de naissance, et, pour les Suisses d'autres cantons, un acte d'origine.
2. Un certificat de vaccination.
3. Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité de domicile.
4. Un engagement à desservir, pendant trois ans au moins une école publique dans le canton.
5. L'indication exacte de la dernière école suivie.

Les candidats qui désirent être mis au bénéfice d'une bourse de l'Etat doivent le demander dans leur lettre d'inscription. (Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an, suivant les conditions de fortune et le travail de l'élève. Des allocations supplémentaires pour renchérissement de la vie sont accordées en outre dans certains cas.)

Conditions d'admission : A. Avoir 17 ans dans l'année courante, pour les sections enfantines et travaux à l'aiguille, et 16 ans dans l'année courante pour les deux sections primaires. Une dispense d'âge peut être accordée aux élèves **garçons** qui ont achevé leur scolarité.

B. Être exempt d'infirmités.

Le programme des examens sera envoyé sur demande.

P 30 792 L

La Direction.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schächtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, Lausanne.

Educateur

Le No 5 étant épuisé, nous serions reconnaissant aux abonnés qui ne collectionnent pas de bien vouloir nous réexpédier cet exemplaire, contre paiement.

Le GÉRANT

VAUD

Département de l'Instruction publique et des Cultes

Enseignement primaire. - VALLORBE

Les places suivantes sont au concours :

1. Un poste de maître spécial de gymnastique pour un maître pourvu du brevet spécial pour l'enseignement de cette branche aux écoles primaires et au collège. Traitement: fr. 2900 à 3150, pour toutes choses.

2. Une place de maîtresse de travaux à l'aiguille, pourvue du brevet spécial pour l'enseignement aux écoles primaires et au collège. Traitement: fr. 2000 à 2150, pour toutes choses.

3. Une place de maîtresse d'école ménagère pour une institutrice pourvue du brevet spécial pour l'enseignement ménager. Traitement: fr. 2000 à 2150, pour toutes choses.

Pour les trois places ci-dessus, adresser les inscriptions au Département de l'Instruction Publique, 1^{er} service jusqu'au 19 mars 1920, à 5 heures du soir.

Diplôme intercantonal pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère.

Les examens oraux du diplôme du 1^{er} degré auront lieu en 1920, à Sion, les 7 et 8 mai; les examens écrits sont fixés aux 18 et 19 juin.

Les dates des examens du diplôme supérieur seront fixées ultérieurement.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser, avant le 15 avril 1920, au président de la Commission, M. Germain Roten, professeur à Sion, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction Publique, à Lausanne.

Ecole Supérieure de Commerce des Jeunes Filles de la ville de BERNE

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Il est distribué un diplôme aux élèves terminant avec succès la troisième année.

Examens d'admission: les 6 et 7 avril 1920, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire, rue Monbijou 25. Ouverture du cours d'été: le 27 avril 1920.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 29 mars 1920, au directeur, **Dr K. FISCHER.**

Jeune instituteur suisse allemand

cherche pension chez un instituteur vaudois ou neuchâtelois à partir du 11 avril prochain jusqu'au 1^{er} mai pour avoir bonne conversation française. Offres avec prix de pension, adr. à Erwin Vonburg, instituteur, Grenchen (Soleure).

LIBRAIRIES PAYOT & C^{IE}

LAUSANNE. GENÈVE. VEVEY. MONTREUX

Ouvrages pour cadeaux de première communion :

JULES GINDRAUX

Homme et Dieu. In-16. Fr. 4.50

M. LONSDALE

Sœur Dora. In-12, relié Fr. 4.50. Broché. Fr. 3.—

A. MOREL

Vers le trône. Articles extraits du *Libérateur*. In-16, relié, doré Fr. 6.—
Broché Fr. 4 50

PAUL SEIPPEL

Adèle Kamm. In-16, avec portrait en glyptographie (10^e mille). Relié
Fr. 10.—. Broché Fr. 4.50

P. VALLOTTON

Les ailes de la colombe. Discours et méditations. In-16. Relié
Fr. 6.—. Broché. Fr. 4.50

HENRI VUILLEUMIER

Notre Pierre Viret. In-16 Fr. 3.—

Rappelle-toi ! Textes bibliques pour anniversaires. In-32, avec pages
blanches intercalées, six jours à la page. Relié en percaline Fr. 1.75.
Avec tranches dorées Fr. 2.25

Rose des Alpes. Poésies pour anniversaires. Pages blanches intercalées,
avec trois jours à la page. In-32, cartonné, tranches dorées Fr. 3.50

Prières et lectures bibliques à l'usage des familles. Recueil
publié sous les auspices du colloque des pasteurs nationaux de la Suisse
romande. In-8, reliures diverses, depuis Fr. 2.50 jusqu'à Fr. 8.—

Psautier de l'Eglise nationale du canton de Vaud. Reliures diver-
ses, depuis Fr. 1.80 jusqu'à Fr. 12.—